

Poursuivi pour harcèlement moral, le maire de Sausset-les-Pins est relaxé



Maxime Marchand et un de ses avocats au tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence le 2 septembre 2024. (Photo : ML)

Par Isis Marvyle,, le 10 Oct 2024

Lien : <https://marsactu.fr/bref/poursuivi-pour-harcelement-moral-le-maire-de-sausset-les-pins-est-relaxe/>

Maxime Marchand, maire écologiste de Sausset-les-Pins, a été relaxé par le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, ce jeudi 10 octobre. Il était poursuivi, au côté de Jérôme Ibanez, directeur général des services de la Ville de Sausset, et Isabelle Santini, cheffe du pôle enfance, pour des faits présumés de harcèlement moral à l'encontre de l'ancienne directrice du centre aéré de la commune. Les deux autres prévenus sont également relaxés de ce chef de prévention. *"On est très contents, témoignait Maxime Marchand à l'annonce de cette relaxe. Mais on regrette que le travail d'instruction n'ait pas été fait auparavant, et qu'on ait dû attendre le passage devant le tribunal correctionnel."*

La procédure avait relevé des "familiarités insultantes", des "mesures de dénigrement" ou encore une "mise à l'écart avec perte d'autonomie" qui avaient mené à un "licenciement brutal" de la partie civile. Le procureur de la République avait requis six mois de prison avec sursis contre le maire avec une peine d'inéligibilité d'un an et 3000 euros d'amende. Le tribunal ne l'a pas suivi dans ses réquisitions.